

*La dignité est une
responsabilité collective :
agissons ensemble pour
éradiquer l'exclusion
sociale et la pauvreté*

Mémoire présenté à madame Chantal Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans le cadre de la consultation publique pour le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

DÉPOSÉ LE 23 JUIN 2023

Table des matières

Introduction.....	3
Aspect théorique.....	5
Un plan de lutte pour un meilleur revenu.....	5
Recommandation 1 : Instaurer un revenu de base universel et garanti.	6
Recommandation 2 : Réduire les restrictions et les contrôles contre les personnes bénéficiant de l'assistance sociale.....	7
Recommandation 3 : Hausser le salaire minimum à 20\$ de l'heure.....	7
Recommandation 4 : Instaurer une fiscalité plus progressive pour réduire les inégalités de richesse.....	8
Un plan de lutte pour une meilleure sécurité alimentaire.....	8
Recommandation 5 : Favoriser l'accès à une saine alimentation.....	8
Un plan de lutte pour un meilleur transport.....	9
Recommandation 6 : Établir une tarification sociale et un système de transport flexible.....	9
Un plan de lutte pour un meilleur logement.....	10
Recommandation 7 : Réinvestir dans le logement social, notamment en finançant le programme Accès Logis.....	10
Recommandation 8 : Assurer un meilleur contrôle des loyers et soutenir le travail des municipalités.....	11
Un plan de lutte pour une meilleure communauté.....	11
Recommandation 9 : Inclure les personnes concernées dans les décisions.....	12
Recommandation 10 : Mieux financer les organismes communautaires.....	12
Recommandation 11 : Accentuer le financement des modèles de travail de proximité déjà existant dans les régions, par un financement à la mission.....	13
Un plan de lutte pour un meilleur accès aux services publics.....	14
Recommandation 12 : Assurer l'accès à des services publics et gratuits.....	15
Recommandation 13 : Grande campagne nationale de sensibilisation sur les préjugés.....	16
Conclusion : pour une société inclusive, égalitaire et exempte de préjugés.....	17
Résumé des recommandations.....	18
Références.....	19

Introduction

Dans un contexte de reprise économique, il est important de ne pas oublier la reprise sociale. Sans cette préoccupation, la société se dirige droit vers un mur. Les inégalités sociales ont un grand impact sur le bien-être des collectivités et la cohésion sociale, pouvant même empêcher l'économie de croître (Bernier, 2021). Seul un réel et puissant quatrième plan de lutte contre la pauvreté permettra d'éviter les écueils à venir. Nous avons besoin de mesures concrètes, durables et structurantes à partir de politiques sociales fortes. Nous avons parallèlement besoin de s'éloigner le plus possible du financement par projets du milieu communautaire ainsi que les mesures ponctuelles ou qui s'adressent à des problèmes précis sans être structurantes. Les problèmes sociaux ont des enracinements profonds. Des solutions simples à des problèmes complexes n'ont jamais été des bonnes décisions. Il faut agir à plusieurs niveaux et de manière frontale aux problèmes causés par l'exclusion sociale avec un plan qui s'applique à tous les ministères. C'est dans ce contexte que la Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi dépose son mémoire dans le cadre des consultations tenues par le ministère de la Solidarité sociale et de l'action communautaire.

La Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi (CDCBM) est un regroupement multisectoriel d'organismes communautaires. Elle vise à soutenir, accompagner et faire valoir les enjeux, intérêts et apports de ses membres. La CDCBM assure la participation active du mouvement de l'action communautaire autonome au développement socioéconomique de sa collectivité dans une perspective de justice sociale. Elle regroupe 63 organismes communautaires et organisations partenaires, en plus de collaborer avec plusieurs acteurs et élus locaux, territoriaux et régionaux.

En tant que regroupement multisectoriel, nous travaillons avec des organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux, en éducation, en famille, en défense collective des droits, etc. Nous collaborons également avec d'autres partenaires socioéconomiques comme la MRC, des entreprises d'économie sociale, des organismes environnementaux, etc. Nous avons donc un point de vue privilégié pour analyser et comprendre les enjeux sociaux, tout en faisant travailler ensemble toutes les composantes de la société civile pour adresser ces enjeux. Nous veillons ainsi au bon développement des communautés ainsi qu'au développement économique qui prend en comptes tout un chacun. Nous faisons tout cela dans un esprit de justice sociale. Ainsi, quand il est question de pauvreté et d'exclusion économique, nous sommes les premiers à lever la main pour agir et améliorer les conditions et les déterminants sociaux de personnes dans leurs communautés.

L'idée de ce mémoire est de de fournir un écho des impacts de la pauvreté sur ces déterminants ainsi que pour exprimer les besoins des communautés locales. Nous

avons la chance d'intervenir dans une localité bien précise, la MRC de Brome-Missisquoi, nous permettant de bien transmettre la réalité d'une localité de région, avec une communauté diversifiée. Ici, pôle d'innovation, tourisme, grande entreprise, PME locales, milieu agricole, petites et moyennes municipalités, forte proportion d'organismes communautaires et filet social fort se côtoient. De ce fait, nous croyons pouvoir transmettre les besoins des Québécois et Québécoises en matière d'inclusion sociale et de bien-être, étant donné que nous sommes en contact avec des profils différents.

Après avoir présenté certains concepts que nous utiliserons au courant du mémoire, le document sera séparé en différentes catégories selon les groupes d'enjeux. Dans chacune des sections, il y aura une présentation de l'enjeu et les recommandations associées.

Aspect théorique

Pauvreté : Une situation dans laquelle n'importe qui peut se retrouver et qui se retrouve limitée dans la participation en raison du manque de ressource financière, matérielle et sociale, qui se manifeste notamment par l'absence de choix et de pouvoir. (Québec, 2022)

Exclusion sociale : Un processus de non-reconnaissance et de privation de droits et de ressources, à l'encontre de certains segments de la population, qui se réalise à travers des rapports de force entre groupe aux visions et aux intérêts divergents. Ces processus mènent à des inégalités et éventuellement, à une mise à l'écart. (Charpentier, 2010)

Revenu de base universel et garanti : Un montant qui permet à toutes les personnes sur le territoire du Québec de subvenir à ses besoins de base, basé sur la mesure du panier de consommation (MPC). (Lemieux-Breton, 2023; Hyafil, 2017)

Revenu viable : Évaluer le revenu nécessaire à trois types de ménage, dans sept localités québécoises, pour atteindre un niveau de vie digne et sans pauvreté, au-delà de la seule couverture des besoins de base. (Couturier et al., 2023b)

Logement social : Logement de propriété publique, coopérative ou à but non lucratif, de même que subventionné où la personne se retrouve à payer 25% de son revenu.

Logement abordable : Un logement est considéré comme abordable lorsque le ménage qui y habite consacre moins de 30% de son revenu aux frais de logement.

Tarification sociale : La tarification sociale regroupe divers systèmes tarifaires qui ont en commun de rendre accessibles des biens ou des services aux personnes en situation de précarité. (Sahut et al., 2021)

Un plan de lutte pour un meilleur revenu

Dans Brome-Missisquoi, 7 490 personnes sont à faible revenu, selon la Mesure de faible revenu après impôt (Gouvernement du Canada, 2022). En 2016, il y avait 2 869 personnes prestataires d'assistance sociale, toute forme de prestation confondue (Direction de la santé publique de l'Estrie, 2017). Ces faits font en sorte qu'un peu plus de 12% de la population n'arrive pas à couvrir ses besoins de base (se loger, se nourrir, se déplacer, etc.). Dans sa plus grande municipalité, soit Cowansville, le taux augmente à 14,7%, comparativement à 12% pour le reste du Québec (Gouvernement du Canada, 2022). Pour ces populations il est difficile d'avoir accès aux prestations puisqu'elles n'ont pas d'adresses fixes ou vivent de l'itinérance invisible et donc changent souvent d'adresse. En 2020, plus du tiers des personnes âgées vivant seules, majoritairement des femmes, vivaient sous le seuil de faible revenu (Couturier et al., 2023a). Les groupes de défense de droit de notre territoire notent que les délais sont longs avant de pouvoir

obtenir un premier montant d'aide, ce qui pousse des gens à la rue (faute d'économies pour payer un loyer pendant un ou deux mois sans revenu). De plus, plusieurs personnes vivant de l'assistance sociale témoignent aux organismes ne pas pouvoir subvenir à leur besoin en raison des trop faibles montants de prestation ou parce qu'ils sont limités dans les catégories dans lesquelles ils peuvent se qualifier.

«Tu es en mode survie, tu te contentes de ce que tu as, ce qui n'est pas assez»

- France¹

Cette citation d'une citoyenne de la région vient soutenir l'idée que la pauvreté complexifie le quotidien. Les personnes sont constamment dans la gestion de petites urgences, causant du stress financier faute de pouvoir planifier sur le long terme. Dans les faits, la pauvreté coûte cher, puisqu'il est impossible des faire des économies d'échelle (via l'achat de plus grandes quantités) ainsi que d'investir dans son avenir en achetant du matériel de bonne qualité. Pour preuve, il y a un écart de 6 ans d'espérance de vie entre personnes à haut et faible revenus. (Santé Publique de Montréal, 2023)

Lorsque l'on parle de couverture des besoins de base, on escamote souvent la notion des loisirs. C'est comme si les personnes qui ne gagnaient pas suffisamment d'argent n'avaient pas besoin de loisir. Pourtant, elles vivent autant sinon plus de conséquences de leur condition matérielle et devraient, elles aussi, avoir le droit de profiter de la vie et non seulement couvrir leurs besoins primaires.

Nous sommes encore vivement ancrés dans une vision de responsabilité individuelle de la pauvreté, avec une manque de vision structurelle de ce phénomène. Nos propositions abordent ici la responsabilité collective de notre société et des pouvoirs publics pour y faire face :

Recommandation 1 : Instaurer un revenu de base universel et garanti.

La Charte des droits et libertés de la personne du Québec garantit le droit d'avoir un niveau de vie décent pour toute personne. Il faut donc que ce revenu de base soit universel et offert à toutes personnes vivant en dessous du barème établi par la mesure du panier de consommation, qui statue que pour subvenir à ses besoins, une personne seule a besoin d'environ 22 572\$/année. (Couturier et al., 2023b) Il faut notamment que ce montant soit modulé en fonction de l'inflation, car oui les personnes pauvres subissent aussi l'inflation.

Cette nouvelle prestation devra donc remplacer tous les autres types de prestations. Le but de cette mesure étant de sortir de l'idée du « bon pauvre » et du « mauvais pauvre ». Pour garantir une bonne cohésion sociale, il faut éviter de créer une

¹ Les noms de familles ont été retirés pour conserver l'anonymat des personnes

compétition entre quel individu a plus le droit à un type de revenu. Cette mesure permet aussi aux personnes de jouir de la possibilité d'avoir le droit au loisir.

Recommandation 2 : Réduire les restrictions et les contrôles contre les personnes bénéficiant de l'assistance sociale

D'ici l'instauration du nouveau programme de revenu de base universel et garanti, il faut diminuer les restrictions et les mesures de contrôle contre les personnes prestataires. Le but n'est pas de lever toutes les formes de vérification et de vider les coffres de l'État. Dans les faits, l'État a déjà fait un bon bout de chemin avec les modalités dans l'actuel programme de revenu de base. Donc, calqué sur cela, il faut permettre aux personnes vivant de l'assistance sociale de pouvoir cohabiter sous un même toit peu importe leur statut, indexer les sommes à recevoir, permettre aux conjoints de travailler, permettre de gagner un plus grand salaire, pouvoir accumuler plus de bien, etc., tout en augmentant le niveau de prestation. C'est de cette manière que nous pourrions espérer que les personnes se sortent de la pauvreté.

Il faut permettre une période de transition pour celles qui désirent se remettre sur le marché du travail, sans perdre un certain bénéfice venant avec le soutien de l'État. Actuellement, ces personnes ne se dirigent pas vers le marché du travail par peur de perdre leurs quelques avantages et de se faire congédier ou de ne pas avoir le temps d'accumuler suffisamment d'argent pour compenser lesdites pertes. Cette mesure aurait aussi pour effet d'accélérer le traitement des demandes et pourrait répondre à des besoins urgents (par exemple, une personne qui se retrouve sans salaire du jour au lendemain et qui n'avait pas d'économie). L'État pourrait aussi prévoir l'instauration d'un modèle d'urgence accessible pour les imprévus non compressibles (ex : réfrigérateur ou automobile qui cesse de fonctionner) soit en tout ce qui peut empêcher une personne de répondre à ses besoins de base.

Recommandation 3 : Hausser le salaire minimum à 20\$ de l'heure

Un salaire à cette hauteur permettrait de s'élever au-dessus du revenu viable qui est d'environ 28 767\$/année, si l'on se compare avec la ville étudiée la plus proche, soit Sherbrooke. (Couturier et al., 2023b) Cela aurait pour effet d'améliorer l'accès au marché du travail pour les personnes vivant de l'assistance sociale, surtout si cette mesure est combinée à une campagne de sensibilisation auprès des entreprises afin de réduire les préjugés envers les personnes exclues socialement. Cela constitue également une mesure importante pour permettre aux populations d'être autonomes et de vivre dignement, leur laissant la possibilité de pouvoir profiter des loisirs.

Recommandation 4 : Instaurer une fiscalité plus progressive pour réduire les inégalités de richesse

Selon la Coalition Main rouge, il est possible d'aller générer 14 milliards de plus en revenu pour l'État et ainsi mieux réaliser sa mission sociale. Cela passe notamment par l'ajout de cinq paliers d'imposition, l'ajout d'un impôt de 1% sur le patrimoine, l'augmentation du taux d'imposition des entreprises au niveau des particuliers, l'augmentation des redevances sur les ressources naturelles, la lutte contre l'évasion et l'évitement fiscal (plutôt que de courir après les miettes dans les poches de la classe moyenne et les personnes vivant de la pauvreté), la fin de l'utilisation des agences privées dans les services publics, ainsi que quatorze autres mesures (Coalition main rouge, 2021). La CDC et ses membres appuient l'ensemble des mesures proposées par la Coalition Main rouge.

Un plan de lutte pour une meilleure sécurité alimentaire

Au Québec, en 2022, 700 000 personnes vivaient de l'insécurité alimentaire (Observatoire québécois des inégalités, 2022) et rien ne porte à croire que la situation n'ait changé depuis. L'inflation continue de faire augmenter les coûts des aliments sans que les salaires et les prestations gouvernementales suivent. De plus en plus de ménages et de travailleurs se retrouvent à devoir utiliser les banques alimentaires. Certaines femmes témoignaient d'une difficulté d'accès aux produits hygiéniques dans nos entretiens. Des groupes communautaires nous parlent de plus en plus de personnes n'étant pas capables de savoir s'ils vont finir le mois avec encore de la nourriture dans le réfrigérateur, malgré toute l'aide déjà existante.

Toutefois, dans la région de Brome-Missisquoi, nous sommes actifs au niveau de la mobilisation. En 2021 c'est près de 80 000 kilogrammes de nourriture que nous avons à détourner des déchets, pour les cuisiner et produire 17 000 repas en plus de remplir les banques alimentaires de notre région. Le réseau de distribution est relativement déjà bien structuré. Cela apporte des coûts substantiels de gestion et de ressources humaines pour les Centres d'action bénévole (pour les responsables des bénévoles notamment). Cette mobilisation n'est cependant pas un objectif de société à atteindre : des mesures structurantes de lutte à la pauvreté constituent d'emblée la meilleure politique pour la sécurité alimentaire populationnelle.

Recommandation 5 : Favoriser l'accès à une saine alimentation

En plus des mesures précédemment nommées (un meilleur revenu aide à une meilleure sécurité alimentaire), il demeure important à court terme de soutenir les banques alimentaires et les organismes responsables des banques alimentaires, tant pour leur permettre d'acheter des aliments que pour faire face à l'augmentation des coûts de

fonctionnement engendré par une demande plus forte². La saine alimentation passe une accessibilité plus grande des aliments de base du guide alimentaire canadien, en réduisant les taxes des produits encore taxables, en exerçant un contrôle des prix similaire à ce qui est fait pour l'industrie du lait, ainsi qu'améliorant l'éducation alimentaire. En connaissant mieux les produits, la manière de les cuisiner et leur apport alimentaire comparativement à la malbouffe, les personnes feront des choix plus éclairés, pourront exercer leur jugement critique, seront en meilleure santé et ultimement auront un impact sur la réduction des coûts étatiques en santé.

Un plan de lutte pour un meilleur transport

Il est définitivement difficile en région d'utiliser le transport en commun, quand il existe, pour naviguer entre les villes et notamment pour se rendre à des rendez-vous médicaux et autres rendez-vous obligatoires. Cette situation crée une dépendance à l'automobile. Dans un contexte de transition écologique ainsi que d'efficacité et d'économie énergétique, il serait nécessaire de développer un modèle durable, notamment pour les régions.

Pour Brome-Missisquoi, l'enjeu c'est le financement. Le transport est l'enfant pauvre du milieu municipal, surtout en milieu rural et semi rural. Combiné avec l'augmentation des coûts des transporteurs (soit il n'y a pas de soumissions, soit les prix sont exorbitants), la pénurie de main-d'œuvre (il n'y a pas de monde pour conduire les véhicules, particulièrement dans Brome-Missisquoi) et la lenteur de fabrication des véhicules, même si la MRC voulait augmenter les services, ce n'est pas possible. D'ailleurs la MRC ne peut pas être propriétaire d'une flotte de véhicules ni du service. Ce qui laisse un faible nombre de solutions.

Avec une faible densité populationnelle en contexte de large territoire à parcourir, les seules solutions basées sur le marché ne peuvent fonctionner. Un soutien important de la part du gouvernement pour favoriser une transition vers les solutions collectives de transport doit être implanté.

Recommandation 6 : Établir une tarification sociale et un système de transport flexible

En présence des infrastructures nécessaires, cette tarification permettrait à tous d'utiliser le transport en commun selon sa capacité de payer. Tout le monde serait avantagé en ayant accès à un bon système et à un coût décent pour tous. Ce système devrait être électrifié, pour l'avenir énergétique et climatique du Québec, et compter sur différents modes de transport pour s'adapter aux réalités de région (coop de taxi, Uber

² Les CAB de notre région évalue l'augmentation de la demande d'environ 30% entre 2021 et 2022.

social, collaboration avec les Centre d'action bénévoles, parcours sur demande et parcours prédéfini, transport adapté, etc.). Pour permettre cette mesure, il faut revoir la réglementation complète.

Un plan de lutte pour un meilleur logement

Le logement est un droit fondamental. Et ce droit est de plus en plus bafoué. L'accès au logement est de plus en plus difficile et prend de plus en plus une grande proportion du budget des besoins de base. Les coûts des logements explosent et lorsque les locataires tentent quand même leur chance en compressant les autres dépenses, les enquêtes de crédits les empêchent d'y avoir accès. Le peu de logements encore abordables sont insalubres et désuets. Ceci impacte la santé des personnes, car le logement est une composante cruciale des déterminants sociaux de la santé. Lorsque l'on consacre une trop grande partie à ce poste de dépense, on néglige le reste.

Par exemple, à Bedford, nous avons récemment vu un logement 3 ½ à 950\$, donc bien au-delà du loyer médian et du taux d'abordabilité. En fait, dans Brome-Missisquoi, presque 22% des locataires paient plus de 30% de leur revenu en frais de logement. C'est-à-dire que 1 locataire sur 5 paie trop cher pour son logement. Cela s'explique lors que le taux d'inoccupation est de 0,8% (Société canadienne d'hypothèques et de logements, 2023), qu'il manque près de 2 500 logements sociaux et que les loyers ont augmenté de 21% entre 2021 et 2022. Rajoutons à ces enjeux le rajout de contraintes multiples en raison des préjugés (pensons aux femmes, monoparentales, avec enfants, à faible revenu et avec des animaux) et amplifiées avec une offre réduite de loyers accessibles.

Recommandation 7 : Réinvestir dans le logement social, notamment en finançant le programme Accès Logis

Il faut développer plus de logements sociaux, construits par le communautaire et les coopératives, structurant à long terme une offre de loyers en deçà des prix du marché spéculatif. Pour cela, tout le milieu doit se concerter (États, villes, bailleurs de fonds, industrie de la construction) pour faire sortir de terre plus rapidement des logements. La SHQ doit mettre à jour les coûts de construction admissible pour sa part de financement et doit demander une moins grande contribution du milieu. Cette demande est actuellement de prêt de 40%, ce qui est impossible pour les municipalités si elles ne reçoivent pas plus de financement elles-mêmes. Il faut faciliter la combinaison de plusieurs fonds, par exemple ceux de la SHQ et de la SCHL. Cela passe aussi par un rehaussement des critères d'accès, comme le revenu pour être admissible à un logement social ou abordable ou le coût d'un logement pouvant se qualifier pour profiter du programme de soutien au logement. En bref, il est essentiel de refinancer le

programme Accès Logis, qui était le seul programme qui garantissait du logement social et prévoyait de mesure pour les populations vulnérables. Parallèlement à cela, pour rester connecter à la réalité, l'État doit développer des indicateurs de loyer médian plus proche de la réalité du marché locatif courant (donc en location). Finalement, il est impératif de réduire la bureaucratie pour les OBNL qui développent des projets d'habitation et de logement. Par exemple, dans notre région, il y a un projet qui se nomme Place d'Orléans, déposé en octobre 2020 à la SHQ. Le projet a été deux ans en analyse, avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Habitation qui se renvoyaient la balle et demandaient plusieurs justificatifs pour prouver la nécessité de ce projet, alors qu'il émergeait de la collectivité, beaucoup mieux placée pour savoir ce dont elle a besoin. Le but n'est pas ici de demander de faire confiance aveugle dans les projets émergents des communautés. Cependant, le délai de deux ans semble déraisonnable pour les groupes responsables du projet.

Recommandation 8 : Assurer un meilleur contrôle des loyers et soutenir le travail des municipalités

Pour ce contrôle, il est nécessaire d'instaurer un registre des loyers. Cependant, ce registre ne saurait pas en lui-même régler le problème. Il faut donc obliger les propriétaires à respecter le pourcentage d'augmentation du tribunal administratif du logement (TAL), ou encore que chaque augmentation de loyer soit fixée par le TAL. Ainsi, les propriétaires ne pourraient pas augmenter comme bon leur semble une nouvelle construction en deçà de 5 ans et soumettre les personnes à des augmentations de logement de 225\$ par mois (Bérubé, 2023).

Cela ne garantit cependant pas un logement de qualité. Les municipalités ont donc besoin de plus de moyen pour inspecter régulièrement les logements, notamment les municipalités de région qui n'ont souvent pas de ressources humaines affectées à cette tâche.

Un plan de lutte pour une meilleure communauté

Nous nous retrouvons dans une société de plus en plus atomisée, où les individus se préoccupent davantage d'eux-mêmes que des collectivités. Les manifestations en sont multiples : des aînés vulnérables qui se font abuser ou arnaquer, des problèmes familiaux en hausse (jusqu'à 1 jeune sur 10 fut l'objet d'un signalement à la DPJ (Anne-Marie Lecomte, 2023)), des personnes ayant des problématiques de santé mentale ayant épuisé leur réseau et n'ont plus de soutien de leur famille. Ces phénomènes, combinés aux préjugés ainsi que les impacts de la pauvreté sur la santé mentale, se font réellement ressentir parmi les personnes consultées pour ce mémoire :

« Ça me cause de l'anxiété de toujours devoir rester entre mes quatre murs, surtout avec le manque de transport. »

- Valentin

Les populations à faible revenu vivent également un manque d'accès au divertissement et à la culture, ce qui peut rendre difficile la compréhension des enjeux de société qui peuvent influencer leurs conditions de vie, représentant une autre façon d'atteindre la dignité des personnes.

« L'intériorisation des préjugés qu'on véhicule sur moi ont réduit mon ambition. J'ai perdu ma dignité et mon libre arbitre. La pauvreté éloigne les gens de la réalisation de leur plein potentiel ».

- Mélanie

Pour réduire les impacts de cette exclusion sociale, l'État doit mettre la personne concernée aux centres de ses décisions et soutenir largement les acteurs qui en font la promotion. L'apport du milieu communautaire en la matière n'est plus à démontrer. Avec son approche globale et citoyenne qui met les personnes au cœur des processus, le milieu de l'action communautaire autonome accompagne les communautés dans leur mieux-être et épanouissement collectif.

Recommandation 9 : Inclure les personnes concernées dans les décisions

La participation citoyenne permet de briser l'isolement social. La meilleure manière de faire cette inclusion est d'écouter les experts de vécu, soit les personnes elles-mêmes, pour ne pas les considérer comme un potentiel de revenu d'argent et plutôt considérer leurs valeurs sociales. Un des moyens est de créer des espaces au sein des institutions pour qu'elles soient libres de discuter de leurs réalités.

Recommandation 10 : Mieux financer les organismes communautaires

Ceci est potentiellement la recommandation la plus chère de la CDC. Ce financement, qui devrait être à la hauteur de 12 millions pour la région de Brome-Missisquoi, pourrait soutenir et favoriser une plus grande prise en charge collective des réalités sociales vécues par les populations, tout en consolidant le filet social relationnel de la collectivité. Bien qu'investir dans la santé soit plus visible en termes de guérison, c'est en prévention que nous en tirons les meilleurs bénéfices. Cela permet aussi d'agir directement à la racine des problèmes et d'avoir un investissement plus structurant. Pour cette raison, il est important pour le milieu communautaire de cesser le financement par appel de projets et plutôt l'investir dans la mission des organismes. Nous en appelons à faire confiance aux communautés bâties autour des organismes ainsi que de l'expertise

développée par ces derniers pour orienter les activités et services qui répondront le mieux aux réalités vécues.

Recommandation 11 : Accentuer le financement des modèles de travail de proximité déjà existant dans les régions, par un financement à la mission.

Depuis plus de 25 ans, la pratique du travail de proximité est bien ancrée, tant dans notre territoire que dans d'autres régions du Québec, et son importance n'est plus à démontrer. Elle doit cependant encore être démystifiée.

Cette approche mise sur une prise de contact avec les personnes directement dans leurs milieux de vie, ce qui implique une approche personnalisée qui prend du temps. Pour établir un lien de confiance avec les personnes, la travailleuse de proximité doit être disponible et accueillante. L'approche doit se faire dans la réciprocité en respectant le rythme de la personne, afin de l'accompagner de manière conviviale et informelle. La travailleuse se doit d'être présente dans les lieux fréquentés par les populations visées. Elle représentera ainsi un élément de stabilité, sans jugement.

Dans Brome-Missisquoi c'est plus d'un millier d'interventions annuellement qui sont faites avec cette approche, ce qui en fait un réseau de soutien essentiel. Comme mentionné précédemment, la prévention est cruciale et plus payante que la guérison. Dans un contexte post-pandémique, cela est particulièrement vrai. Dans les derniers mois, nous avons vécu plusieurs drames qui auraient pu être prévenus si le secteur des organismes communautaires et du travail de proximité était financé à sa juste valeur. Quand on ne voit pas les impacts de leur intervention, c'est la preuve que ça fonctionne. Jour après jour, des milliers de drames sont évités parce que la population a accès à un réseau d'aide et de soutien adéquat. Ceci constitue une base importante de notre filet social.

Brome-Missisquoi est une région particulière. Nous vivons sur un vaste territoire rural d'environ 1680 km² avec une densité de population qui est faible (34 habitants/km²). Sans ville-centre, la vie s'articule autour de six communautés socioéconomiques (Bedford, Bromont, Cowansville, Farnham, Lac-Brome et Sutton). Ces pôles ont tous leurs propres particularités, manières de faire et réalités. Avec un fort sentiment d'appartenance local, les communautés utilisent surtout les services disponibles à même leur pôle. Ajoutons à cela que nous avons deux communautés linguistiques fortes (16,8% de la population est de langue maternelle anglaise, contre 7,8% au Québec). Les personnes anglophones sont quant à elles plus isolées, plus difficiles à rejoindre et à inclure dans les services.

En ce sens, notre modèle de travail de proximité doit représenter cela. Il est impossible pour nous d'avoir un seul organisme qui rassemblerait l'entièreté des travailleurs de proximité. En considérant qu'il prend plus d'une heure pour traverser le

territoire, il va sans dire qu'en situation d'urgence, les travailleuses ne pourraient pas partir de Sutton pour se rendre à Bedford. Elles passeraient plus de temps à conduire qu'à intervenir. L'accès aux services est difficile pour certaines personnes ne disposant pas d'une voiture, surtout si elles sont éloignées des pôles principaux. De plus, nous ne pouvons intervenir avec des enfants comme nous intervenons avec des aînées. Le milieu a donc élaboré un modèle qui prend en compte toutes ces réalités.

Les travailleur·euse·s de proximité sont embauché·e·s par des organismes communautaires bien implantés dans leur milieu, permettant de bénéficier de leur encadrement et de leur expertise. Nous pouvons compter sur une quinzaine de travailleur·euse·s, composé d'intervenant·e·s ITMAV (initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité), de travailleur·euse·s de rue, de travailleur·euse·s de milieu et d'intervenant·e·s famille. Ces intervenant·e·s sont réparti·e·s dans les 6 pôles, selon le nombre de populations, la tranche d'âge ainsi que les besoins identifiés par les milieux. Cela peut représenter l'équivalent d'un minimum d'un poste à temps plein pour les pôles avec moins de population, mais peut aller jusqu'à 3 ou même 4 travailleurs pour un pôle comme Cowansville.

Pour soutenir financièrement ce modèle, nous avons besoin d'environ 675 000\$ annuellement. La charge salariale d'une personne à 35 heures par semaine est de 45 000,00\$. Ce montant comprend le salaire de la ressource ainsi que tous les frais liés au travail. Chaque pôle de Brome-Missisquoi devrait être en mesure d'avoir les effectifs nécessaires pour répondre aux besoins de l'ensemble de sa population.

Un plan de lutte pour un meilleur accès aux services publics

Le financement massif des services publics est un élément majeur dans la lutte à la pauvreté. L'accès à la justice est déficient (par exemple l'aide juridique qui ne prend pas tous les dossiers), de même que l'accès aux soins santé et services sociaux (dentiste payant et autre service dans un régime qui se veut gratuit et universel). La majorité des personnes à faible revenu n'ont pas de médecins de famille, ce qui fait que le renouvellement de médicament est difficile. Le temps d'attente à l'urgence étant décourageant, surtout pour ce type de besoin, les personnes se retrouvent sans suivi et sans médication.

Un autre exemple se retrouve dans le cadre rigide des services sociaux. Les délais font en sorte qu'il est possible de perdre la trace de certaines personnes ou que la population ne cadre pas dans les critères des programmes. Dans un contexte de problématique cooccurrence, il est d'autant plus pertinent de se tourner vers des solutions pour agir dans la structure et soutenir la dignité des personnes.

Cependant, ce qui ressort le plus de notre consultation est le manque de connaissance et la fracture numérique. Les sites web sont complexes et les applications ne sont pas encore suffisamment bien ancrées et fonctionnelles pour être l'unique voie.

« Je suis une travailleuse, qui ne vit pas d'exclusion sociale, et même moi j'ai de la misère à prendre rendez-vous. Je ne veux pas voir ce que ça donne avec les personnes n'ayant pas de capacités avec le web ».

- Marie-Hélène

Les formulaires sont également de plus en plus nombreux. Rapidement, les personnes ont l'impression de se retrouver dans un épisode d'Astérix et Obélix. Il faut donc tenir compte de la fracture numérique et du manque de connaissance dans l'élaboration de nouveau programme et de nouvelle manière de rentrer en communication avec le gouvernement.

Recommandation 12 : Assurer l'accès à des services publics et gratuits

Cela passe par une amélioration des services et un réinvestissement massif dans les services de santé, d'éducation et de justice : avoir des centres de jour ouvert en tout temps, dans les régions, qui pourrait faire office de halte-chaleur/halte fraîcheur; que tout le monde qui en a besoin ait accès à un médecin de famille; rendre gratuit l'accès aux dentiste et optométriste/ophtalmologue ainsi qu'aux outils d'aide (dentiers, lunettes) et services de prévention/réadaptation (physiothérapeute, massothérapeute, ostéopathe, etc.). L'aide juridique devrait prendre en charge plus de dossiers afin d'améliorer l'accès à la justice des personnes (élargir leur mandat et le montant admissible).

Pour cela, il faut aussi un meilleur accompagnement et de l'éducation (encore une fois la clé). Un meilleur accompagnement veut dire : humaniser les services. Comme mentionné, une grande partie de la population se retrouve dans une situation de fracture numérique. Il faut donc de l'accompagnement (par un humain) pour la compréhension des services ainsi que la manière d'y avoir accès, ainsi que la gestion des applications et des sites web mis en place pour la prise de rendez-vous. Nous avons besoins davantage de personnel qui réponde au téléphone au niveau des services gouvernementaux et du personnel pour aider les gens à remplir les formulaires.

Ainsi, lorsque la personne est suivie par un organisme communautaire, il serait primordial et nécessaire qu'elle ait accès rapidement, sous références, aux divers services (gouvernementaux, services sociaux, santé, etc.). Les références des professionnels du communautaire sont rarement reconnues comme pertinentes. Il devrait en ce sens y avoir des canaux de communication facilitant les démarches.

Recommandation 13 : Grande campagne nationale de sensibilisation sur les préjugés

La lutte aux préjugés s'inscrit dans une démarche pour une meilleure cohésion sociale. Un effort substantiel des pouvoirs publics pour ce type de campagne permettrait de réduire les préjugés envers les personnes qui vont chercher de l'aide (et les préjugés que les personnes ont entre elles-mêmes). Elle devrait inclure un volet sur la santé mentale et la dépendance chez les jeunes. Ces démarches permettraient par ricochet à la population exclue de se rapprocher des services publics.

Conclusion : pour une société inclusive, égalitaire et exempte de préjugés

L'ensemble des recommandations incluses dans ce mémoire proviennent à la base des idées et propositions nommées à maintes reprises par le passé. Notre démarche consultative auprès du milieu s'appuie sur des témoignages issus des organismes communautaires qui sont membres à la CDC, mais également des participants-membres-usagers qui fréquentent ces organismes.

Le milieu communautaire considère que la pauvreté n'est pas une fatalité inévitable. Dans une société capable de produire tant d'abondance, il n'en tient qu'aux choix sociaux et politiques pour assurer que l'ensemble des acteurs puissent en bénéficier, ainsi que pour guider les comportements collectifs vers davantage de bienveillance et de coopération. La nécessaire redistribution des richesses collectives de nos sociétés doit s'harmoniser avec les efforts effectués par la société civile pour renforcer le développement et la cohésion sociale des communautés. C'est de cette façon que les investissements publics prendront un ancrage dans nos régions et qu'une richesse sociale encore plus forte, issue du mieux-être collectif renforcé, pourra émerger et ce au bénéfice de tous.

Résumé des recommandations

Recommandation 1 : Instaurer un revenu de base universel et garanti.

Recommandation 2 : Réduire les restrictions et les contrôles contre les personnes bénéficiant de l'assistance sociale

Recommandation 3 : Hausser le salaire minimum à 20\$ de l'heure

Recommandation 4 : Instaurer une fiscalité plus progressive pour réduire les inégalités de richesse

Recommandation 5 : Favoriser l'accès à une saine alimentation

Recommandation 6 : Établir une tarification sociale et un système de transport flexible

Recommandation 7 : Réinvestir dans le logement social, notamment en finançant le programme Accès Logis

Recommandation 8 : Assurer un meilleur contrôle des loyers et soutenir le travail des municipalités

Recommandation 9 : Inclure les personnes concernées dans les décisions

Recommandation 10 : Mieux financer les organismes communautaires

Recommandation 11 : Accentuer le financement des modèles de travail de proximité déjà existant dans les régions, par un financement à la mission.

Recommandation 12 : Assurer l'accès à des services publics et gratuits

Recommandation 13 : Grande campagne nationale de sensibilisation sur les préjugés

Références

- Anne-Marie Lecomte. (2023, June 13). Un enfant sur 10 au Québec fait l'objet d'un signalement à la DPJ. *Société Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1987581/direction-protection-jeunesse-montreal-bilan-2023-dpj>
- Bérubé, S. (2023, January 27). Marché locatif: Se buter à la clause F. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/affaires/marche-immobilier/2023-01-27/marche-locatif/se-butera-la-clause-f.php>
- Charpentier, M. (Ed.). (2010). Introduction. Vieillissements, exclusion sociale et solidarités. In *Vieillir au pluriel* (pp. 1–22). Presses de l'Université du Québec.
- Coalition main rouge. (2021). *POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE : 14 milliards de solution*. <https://www.nonauxhaussees.org/wp-content/uploads/10milliardsdesolutions2021.pdf>
- aCouturier, E.-L., Hébert, G., & Tircher, P. (2023, April 6). *Vieillir au Québec : constats et solutions pour un meilleur système de retraite*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/vieillir-au-quebec/>
- bCouturier, E.-L., Nguyen, M., & Labrie, V. (2023, May 3). *Le revenu viable 2023: dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2023/>
- Direction de la santé publique de l'Estrie. (2017). Un nouvel indicateur du système de surveillance des communautés estriennes : le taux d'assistance sociale. *Vision Santé Publique*, 39, 1–18.
- Gouvernement du Canada, S. C. (2022, February 9). *Tableau de profil, Profil du recensement, Recensement de la population de 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>
- Hyafil, J.-É. (2017). 13. Revenu universel : à quelles conditions ? : *Regards Croisés Sur l'économie*, n° 20(1), 164–177. <https://doi.org/10.3917/rce.020.0164>
- Lemieux-Breton, P. (2023, January 31). Le gouvernement doit étendre le programme de Revenu de base à l'ensemble des personnes assistées sociales. *Collectif pour un Québec sans pauvreté*. [https://www.pauvrete.qc.ca/comm-rdb/Loi-visant-a-lutter-contre-la-pauvrete-et-l-exclusion-sociale-L-Q-2002-\(n.d.\)](https://www.pauvrete.qc.ca/comm-rdb/Loi-visant-a-lutter-contre-la-pauvrete-et-l-exclusion-sociale-L-Q-2002-(n.d.))
- Observatoire québécois des inégalités. (2022, November 1). *L'insécurité alimentaire au Québec : comment la réduire durablement?* Observatoire québécois des inégalités. <https://www.observatoiredesinegalites.com/fr/blogue/l-insecurite-alimentaire-au-quebec-comment-la-reduire-durablement>
- Réduire les vulnérabilités et les inégalités sociales: tous ensemble pour la santé et le bien-être*. (2021). Institut national de santé publique du Québec.
- Sahut, C., Dufresne, C., & Claudia Atomei. (2021). *La tarification sociale : Une introduction*. Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS).
- Santé Publique de Montréal. (2023). *INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ (ISS)*. Santé Montréal.
- Société canadienne d'hypothèques et de logements. (2023, March 2). *Taux d'inoccupation des logements locatifs, centres urbains*. Enquête Sur Les Logements Locatifs, Centres Urbains : Taux d'inoccupation. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/donnees-sur-le-marche-locatif/enquete-sur-les-logements-locatifs-centres-urbains-taux-dinoccupation>